



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 Juin 2021

CO 248 DE

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..68

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHENOZ Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CRADOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

**Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T.)**

VU le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :

VU le Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01).

VU le Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T.)**

VU le Régime SA n°56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises

VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 9 octobre 2020,

VU le règlement d'intervention régionale adopté en assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020, et le règlement d'intervention régionale adopté en commission permanente le 10 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Juillet 2020 ayant pour objet la délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué,

VU les délibérations du Conseil régional en date des 25 et 26 juin 2020 et en date du 10 juillet 2020 ;

VU la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 31 Juillet 2020 ;

VU la délibération du Conseil régional n° 20 AP.258 en date du 16 novembre 2020, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 20 Novembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCAPS en date du 20 novembre 2020 approuvant le Règlement d'Application Local,

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 22 Décembre 2020 décidant de l'abondement du FRT pour le volet Fonctionnement ;

VU l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 22 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil régional n° 20AP.30 en date du 05 février 2021, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 11 février 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 Juin 2021  
**CO 248 DE (SUITE)**

Page 3/3

**Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T.)**

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 06 avril 2021 validant le projet d'avenant N°2 consistant à un ré-abondement de la CCAPS et de la Région Bourgogne-Franche-Comté du Fonds régional des territoires délégué ;

VU les crédits totaux fléchés par la CCAPS et la Région dans le cadre du FRT suite à la convention initiale ainsi que les avenant N°1 et N°2, soit :

- Investissement : 175 496 €
- Fonctionnement : 87 748 €

Après instruction des dossiers par les services de la CCAPS en application du Règlement d'Application local voté en conseil communautaire le 20 novembre 2020 pour le volet INVESTISSEMENT, modifié par délibération du 06 avril 2021 ;

Sous réserve des propositions de la Commission « ECONOMIE - TOURISME – COMMERCE » qui se réunira le 01/06/2021 pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions ;

Le tableau récapitulatif des bénéficiaires, de la nature des projets d'investissement, des montants de dépenses éligibles ainsi que des montants de subventions attribuées sera présenté aux membres du conseil ;

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

1/ ATTRIBUE, dossier par dossier, au titre du dispositif Fonds Régional Territorial et au titre du règlement de « De Minimis », Volet Investissement les subventions suivantes aux montants indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous ;

2/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à ces décisions.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNE



Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le




ID : 039-200071595-20210608-CO248DE\_2021-DE

**VOLET INVESTISSEMENT :**

IDENTIFIANT	SECTEUR/ACTIVITE	OBJET	MONTANT DÉPENSE ÉQUIPEMENT/OUVERTURE D'ÉQUIPEMENT (€)	MONTANT SUBVENTIONS AFFECTÉES
SCIC / SARL COOPILOTE Portage de l'entreprise « A PATTES DE LOUVE » BERSAILLIN	Fabrication artisanale de pâtes	Acquisition équipement professionnel pour fabrication de pâtes biologiques	24 113 €	8 528 €
SAS « LES TROUVAILLES DE MILIE » - POLIGNY	Magasin de décoration et art de la table	Investissement matériel (informatique + store)	9 408 €	4 704 €
SAS EN & GI « BRASSERIE LE THERMAL » SALINS LES BAINS	Bar - Brasserie	Investissement matériels (tables brasero, tabourets, tv, ordinateur, caisse)	9 905 €	4 952 €
SARL SALAISONS DU JURA « CHARLES THAURIN & CIE » CERNANS	Fabrication et vente de saissons	Acquisition véhicule frigorifique équipé	36 043 €	10 000 €
ENTREPRISE INDIVIDUELLE « COIFFURE COULEUR AMANDE » SALINS LES BAINS	Coiffure	Store intérieur / extérieur + enseigne	3 780 €	1 890 €
<b>TOTAL</b>				<b>30 074 €</b>

- Suite à ces attributions, les crédits engagés pour les aides à l'investissement s'élèvent à 156 694 € sur une enveloppe budgétaire globale de 175 496 €, soit un taux de consommation de 89 %

Envoyé en préfecture le 15/06/2021  
Reçu en préfecture le 15/06/2021  
Affiché le   
ID : 039-200071595-20210608-CO248DE\_2021-DE